

L'escalateur qui descend rallonge

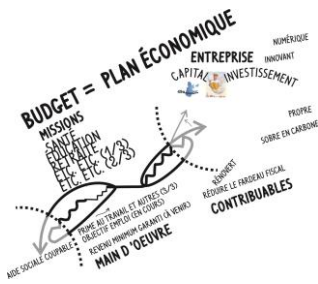
Le budget du Québec 2016-2017 du ministre Leitão à partir de boussoles citoyennes



«Heille, j'étais en train de lire !» s'est exclamé la serveuse du restaurant où avait lieu l'écoute collective en voyant défiler sur l'écran le tableau des huit cases où ranger les mesures budgétaires. Elle prenait connaissance des premières observations des participant·e·s à l'écoute collective du [budget Leitão 2016-2017](#). Lequel budget est en train de se transformer en «Plan économique», une expression qui chapeaute cette année l'ensemble de la documentation budgétaire, après avoir remplacé l'an dernier le titre habituel d'un des documents, le «Plan budgétaire». L'écoute collective, organisée à Jonquière, le 17 mars 2016, par Solidarité populaire Saguenay/Lac-St-Jean, est venue confirmer ce subtil glissement de sens qui accompagne les faits et gestes du gouvernement Couillard depuis trois ans : l'État, géré comme une entreprise capitaliste, se dé-démocratise, aux dépens des un·e·s, pour qui l'escalateur qui descend rallonge, et au profit des autres, les bien nanti·e·s, qu'on traite comme des actionnaires, et à qui on fait rapport comme à des actionnaires. Il ne s'agit plus du budget de l'État présenté à tout le monde, mais du plan économique de la société Québec Inc. pour qui y trouve son intérêt. Dans ce contexte, et compte tenu des pertes d'acquis pour les plus pauvres qui se profilent dans le projet de loi 70, avec un retour à l'aide sociale punitive, il faudra suivre avec attention les travaux à venir sur le revenu minimum garanti. Deux paragraphes du «[Plan économique](#)» comme tel (alias le Plan budgétaire), prévoient la nomination d'un comité d'experts. L'ensemble des dispositifs qu'il aura à examiner est préfiguré par un fascicule sur [Le régime québécois de soutien du revenu](#) qui sera à étudier tout aussi attentivement. Il faudra aussi porter attention aux «[crédits](#)» et à la manière dont on continue de démanteler et remodeler les missions des ministères et autres institutions de l'État québécois : on est dans l'économie au centre, la main d'œuvre au service de l'économie, et les missions de l'État autour. Voici quelques repères compilés à partir de [boussoles citoyennes](#) mises de l'avant au cours des ans. Alors qu'une partie du groupe était partie placarder ses premières réactions, la travailleuse du restaurant avait raison de s'intéresser au travail citoyen : la vigilance sur nos finances communes et le projet de société qui les justifie est plus que nécessaire.

Fréquence de quelques mots clés dans l'ensemble des documents des derniers budgets accessibles sous forme de pdf *							
	Budget 2010-2011	Budget 2011-2012	Budget 2012-2013	Budget 2013-2014	Budget Leitão 2014-2015	Budget Leitão 2015-2016	Budget Leitão 2016-2017
PIB	352	235	260	216	212	265	233
Croissance	503	375	454	372	542	541	504
Pauvreté	54	29	71	4	0	0	10
Inég-alité-s	0	0	35	0	0	3	23
Solidarité	152	49	83	11	29	120	90

* Ne comprend pas les documents du Budget de dépenses (les «crédits»)



Les mesures du budget en huit cases

Budget du Québec 2015-2016

«Pour un Québec moderne et prospère»

«Se redonner la liberté de faire nos propres choix et miser sur le talent des Québécois»

Les mesures annoncées

<p>1. Les revenus des particuliers</p>	<p>«Comme nous nous y sommes engagés, nous utilisons une partie de la marge de manœuvre recouvrée pour alléger le fardeau fiscal.» Réduction avancée d'un an de la contribution santé (130 M\$ en 2016-2017, 509 M\$ sur 4 ans), réduction rétroactive au 1^{er} janvier 2016 (revenus de 41 000 \$ et moins, 50 \$ au lieu de 100 \$, revenus de 41 000 \$ - 134 095 \$, 175 \$ au lieu de 200 \$), touchant 4,5 M contribuables, «ce qui représente une baisse du fardeau fiscal de 759 M\$ par année, à terme» ; taxe éliminée en 2018. Gardieries : réduction rétroactive à 2015 de 50 % de la contribution additionnelle pour le deuxième enfant en garderie (économie de 1156 \$ pour une famille avec un revenu de 160 000 \$, et de 64 \$ pour une famille avec des revenus de 75 000 \$) (touchera 29 500 familles) (14,3 M\$ en 2015-2016, 16,1 M\$ en 2016-2017). Prime au travail : prime maximale, passant de 564 \$ à 726 \$ pour une personne seule et de 881 \$ à 1 133 \$ pour un couple sans enfant, et respectivement de 1 095 \$ à 1 338 \$, et de 1 642 \$ à 2 007 \$ pour les personnes avec contrainte sévère à l'emploi (prime adaptée), touchant 326 000 ménages, avec versements mensuels anticipés possibles pour les personnes à l'aide sociale (42 M\$ en 2016-2017, 210 M\$ sur cinq ans). «Cette nouvelle initiative bonifiera les prestations sociofiscales existantes. Cet ensemble de prestations constituera la base des réflexions que mon collègue, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, engagera, dans le cadre du travail s'amorçant sur le revenu minimum garanti.» Bouclier fiscal : plafond admissible passant de 2 500 \$ à 3 000 \$ (maximum de 6 000 \$ pour un couple), touchant 239 000 ménages (43 M\$ sur cinq ans). Bonification du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience : réduction de 63 à 62 ans de l'âge d'admissibilité à partir de 2018 pour un avantage fiscal maximal de 602 \$ (39,6 M\$ sur 3 ans à partir de 2018-2019). Objectif emploi : allocation prévue en plus de la prestation de base passant de 130 \$ à 165 \$ par mois (recherche active d'emploi ou développement des habiletés sociales) ou de 250 \$ à 260 \$ par mois (développement des compétences) (de 380 \$ à 390 \$ pour un adulte responsable de famille monoparentale) pour les premiers demandeurs à l'aide sociale (2,2 M\$ par année à partir de 2017-2018) et augmentation de 20 % des revenus de travail exclus (0,4 M\$ par année à partir de 2017-2018) (10,4 M\$ en tout sur 4 ans, soit d'ici 2020-2021) [N.d.l.r. pénalités pour refus de mesure et 50 M\$ d'économies prévues avec le projet de loi 70]. RénoVert : nouveau crédit d'impôt remboursable pour la rénovation résidentielle verte, applicable jusqu'au 31 mars 2017 (20 % des dépenses admissibles, jusqu'à un crédit maximal de 10 000 \$) (130,3 M\$ en 2016-2016 et 43,4 M\$ en 2017-2018, dont 163,4 M\$ pris dans le Fonds Vert). Fondation : majoration de 15 % à 20 % du taux du crédit d'impôt (23,4 M\$ sur trois ans). Autres crédits : majoration du taux du crédit d'impôt pour les dons supérieurs à 200 \$, lorsque le revenu imposable du donateur excède le dernier seuil de revenu de la table d'imposition et abolition de la limite des dons admissibles au crédit d'impôt, dans le but d'encourager la population à donner davantage» pour «appuyer les organismes et les institutions qui contribuent au mieux-être de notre société».</p>
<p>2. Les revenus des entreprises</p>	<p>Cotisation au Fonds des services de santé : taux de cotisation pour les entreprises à 1 M\$ ou moins de masse salariale, passant de 1,6 % à 1,45 % dans les secteurs primaires et manufacturiers (réduction à terme de près de 50 %), de 2,7 % à 2 % dans les secteurs des services et de la construction (réduction à terme de plus de 25 %) et assouplissement des critères pour la déduction pour petite entreprise (244,7 M\$ sur cinq ans pour une réduction à terme de 385 M\$ par année). Déduction pour sociétés innovantes : aide additionnelle à l'innovation pour l'exportation, dont réduction de l'impôt de 11,8 % à 4 % pour les revenus découlant de l'utilisation d'un brevet obtenu au Québec et de la commercialisation de la recherche (135,2 M\$ sur cinq ans). Aide à l'exportation de l'innovation (32,5 M\$ sur trois ans). Transfert d'entreprises familiales : devancement de l'allègement prévu pour le début de 2017 (5 M\$ en 2016-2017). Stratégie numérique : aides au financement et crédits d'impôt bonifiés (161,9 M\$ sur cinq ans). Nouveau rabais tarifaire d'électricité : entreprises du secteur manufacturier et du secteur des ressources bénéficiant du tarif «L», s'engageant dans des projets d'investissement importants (soutien de 40 % aux investissements et jusqu'à 50 % pour les investissements permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre) (sans impact sur les tarifs d'électricité des particuliers et des autres entreprises) (prévision de 2,6 G\$ d'investissements privés) (annonces à venir) (revenus d'électricité moindres de 539 M\$ sur cinq ans). Autres crédits : majoration des montants et produits admissibles pour don de produits aux banques alimentaires du Québec.</p>
<p>3. Les revenus du gouvernement</p>	<p>Revenus totaux : 2016-2017, 102,6 G\$, en hausse de 3,2 % [N.d.l.r. Les médias soulignent que pour la première fois on dépasse le 100 G\$]. Revenus autonomes : 80,3 G\$ en 2015-2016, 82,4 G\$ en 2016-2017 et 84,6 en 2017-2018. Poursuite de la lutte contre l'évasion fiscale (50 M\$ en 2016-2017) et les planifications fiscales agressives affectant les municipalités et concernant les droits sur les mutations immobilières.</p>
<p>4. La répartition</p>	<p>Transferts fédéraux : 19,1 G\$ en 2015-2016, 20,2 G\$ en 2016-2017 et 20,8 en 2017-2018. Fédéral : attente de financement en matière d'infrastructures en lien avec les municipalités (transport en commun, énergies</p>

<p>entre niveaux de gouvernement</p>	<p>propres dans les communautés autochtones et les régions éloignées, commémorations, attente de respect des compétences du Québec incluant les discussions concernant le financement de la santé pour une part passant de 22,2 % en 2016-2017 à 25 % (autour de 50 % avant 1977-1978), attente d'un retour au niveau de 1994-1995 pour le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et d'une reconfiguration de la péréquation pour atteindre une même capacité fiscale de 8 130 \$ par habitant partout au Canada. Attentes de collaboration pour les dispositions facilitant le transfert d'entreprises familiales. Municipalités et régions : accord de partenariat conclu avec les municipalités, «assurant la stabilité et la prévisibilité des revenus municipaux et favorisant l'autonomie municipale» [N.d.l.r. Cf le nouveau Pacte fiscal avec les municipalités, avec moins pour les régions et plus pour Québec et Montréal]. Premières nations : 12 M\$ sur cinq ans pour répondre à certains besoins (Kitsisakik et autochtones en milieu urbain).</p>
<p>5. Les programmes du gouvernement</p>	<p>Dépenses de programmes : 66,5 G\$ en 2015-2016 (croissance de 1,7 %), de 68,2 en 2016-2017 (croissance de 2,7 %) et de 70 156 G\$ en 2017-2018 (croissance de 2,8 %). Réductions des dépenses encore à réaliser par les ministères et organismes : 895 M\$ en 2016-2017, 1,746 G\$ en 2017-2018. Santé et services sociaux : 32,9 G\$ en 2015-2016 vs 33,7 G\$ en 2016-2017, en hausse de 775 M\$ (2,3 %) [N.d.l.r. Couvrir les coûts de système supposerait 4 %, soit 573 M\$ de plus] [N.d.l.r. À noter une nouvelle hausse de la rémunération des médecins en plus de celles déjà obtenues en raison de la clause remorque qui leur donnera accès aux taux d'augmentations négociés avec la fonction publique] ; modifications en cours dans l'attribution des ressources, «une réforme majeure [...] avec la mise en place du financement axé sur les patients» («le troisième volet de la transformation de la santé engagée par notre gouvernement, après l'amélioration de l'organisation et de la gouvernance du réseau et les solutions apportées aux problèmes d'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée») ; 88 M\$ dès 2016-2017 (soutien à domicile, appui aux personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme, prévention en santé promotion de saines habitudes de vie), poursuite du renforcement des services de première ligne (infirmières praticiennes, aux cliniques médicales spécialisées et aux groupes de médecine familiale). Éducation : 16,8 G\$ en 2015-2016 vs 17,2 G\$ en 2016-2017, en hausse de 418 M\$ (2,42 %) (500 M\$ sur trois ans) [N.d.l.r. annoncé comme «priorité nationale» alors que ça couvre à peine les coûts de système et ne corrige pas les coupes antérieures, soit 600 M\$ depuis 2014] ou un peu plus de 160 M\$ par année (avec le 80 M\$ de l'automne 2015) (2/3 au préscolaire, primaire et secondaire et 1/3 à l'enseignement supérieur, en fait au collégial pour amener des jeunes en région, rien pour les universités), accompagnement individualisé, lutte contre le décrochage scolaire, avec les partenaires régionaux impliqués ; renforcement du maillage collèges, universités, entreprises, notamment en région ; affectation de 700 M\$ (dont 100 M\$ du Fonds Vert) dans les infrastructures, soit 300 M\$ en bonification du Plan québécois des infrastructures et 400 M\$ d'enveloppes déjà prévues mais non encore affectées (primaire, secondaire, et nouvelles installations sportives et récréatives dans les écoles (50 M\$ sur cinq ans)). Services de garde : rappel de l'allocation forfaitaire de février 2016 de 60 M\$ pour les CPE et les garderies subventionnées [N.d.l.r. Mais coupure des subventions de fonctionnement de 23 M\$ depuis 2012-2013]. Reste : croissance de 1,2 %, avec compressions de 131,4 M\$ dans cinq portefeuilles, soit Travail, Emploi et Solidarité sociale, Agriculture, Pêcheries et Alimentation, Famille, Énergie et Ressources naturelles, Relations internationales et Francophonie. Travail, Emploi et Solidarité sociale : en 2016-2017 par rapport à 2015-2016, 5,7 M\$ de moins à l'aide sociale, hausse presque nulle (0,8 %) à l'action communautaire. «Occuper un emploi demeure le meilleur moyen de favoriser l'autonomie économique et sociale des individus et de réduire la pauvreté» et «favoriser l'inclusion socioéconomique de tous les citoyens, tout en répondant adéquatement aux besoins du marché du travail, représente une solution permettant de concilier progrès économique et progrès social». Actions envisagées : 1. Diminuer la présence aux programmes d'assistance sociale, particulièrement celle des jeunes par : la révision des façons de faire en matière de soutien du revenu et d'incitation au travail; le développement d'une nouvelle approche d'intervention renforcée; la poursuite de la Stratégie d'intervention renforcée; un accueil personnalisé et un accompagnement soutenu à tous les jeunes âgés de moins de 25 ans, demandeurs d'une aide financière de dernier recours, en mesure d'entreprendre une démarche vers l'emploi; la poursuite du Programme d'aide et d'accompagnement social qui vise à développer l'autonomie socioprofessionnelle des prestataires d'aide financière de dernier recours éloignés du marché du travail. 2. Assurer une action gouvernementale concertée en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : Par la prise en compte des résultats de la consultation publique et la réalisation de travaux interministériels d'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.» Entreprises d'insertion : 2 M\$ en 2016-2017 (projet pilote pour les jeunes sortant de Centres jeunesse). Culture : 10 M\$ de plus en 2016-2017, dont 5 M\$ au Conseil des arts et des lettres du Québec, 2 M\$ à la consolidation des institutions muséales, et 3 M\$ à la Stratégie de valorisation et de promotion du français; simplification du crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise. Condition féminine : Stratégie égalité entre les femmes et les hommes (3 M\$) et prévention de la violence sexuelle (1,9 M\$). Logement social : 1500 nouvelles unités encore d'ici 2020-2021 (127,5 M\$) au lieu de 3000 dans le cadre du programme AccèsLogis [N.d.l.r. Autrement dit, ce programme continue d'être coupé de 50 %] ; ajout de 5 800 unités (123 M\$ sur cinq ans) admissibles au programme de Supplément au loyer. Réfugié·e·s : 4 M\$ de plus en 2016-2017 pour renforcer les efforts de francisation. Fonction publique. Effectifs : Effectifs en 2015-2016 de 65 836 ETC, en baisse de 2 268 ETC sur 2014-2015. Rémunération : ententes conclues avec</p>

	<p>plus de 90 % des employés du secteur public (1 % en 2015-2016, 1,5 % en 2016-2017, 1,75 % en 2017-2018, 2 % en 2018-2019, 0,5 % en 2019-2020); ententes à venir en 2016-2017 pour le personnel cadre non syndiqué. Fusions d'organismes en cours.</p>
6. L'emploi et l'économie	<p>Croissance économique prévue : de 1,1 % en 2015 à 1,5 % en 2016. Incertitude de l'économie mondiale ; environnement favorable à la croissance pour le Québec (baisse des prix du pétrole et du dollar canadien, croissance de l'économie américaine). Les exportations ont augmenté pour atteindre un niveau historique. Contexte de «la 4e révolution industrielle», soit «l'informatisation et la robotisation avancée des processus industriels», présenté comme «une opportunité de croissance que le Québec doit saisir». Taux de chômage : 7,6 % en moyenne en 2015, prévision de 7,5 % en 2016 et 7,2 % en 2017. Création d'emplois : de janvier à avril 2014, perte de 32 500 emplois, de mai 2014 à février 2016, création de 70 600 emplois à temps plein, essentiellement dans le secteur privé [N.d.l.r. Bien loin des 250 000 emplois promis en campagne électorale et sans considérer les emplois perdus en raison des mesures austéritaires]. L'approche budgétaire dans son ensemble est assimilée à un Plan économique dont elle «découle», incluant l'ensemble des missions de l'État. Il s'agit de «renforcer le financement des grandes missions de l'État» et de «soutenir la croissance économique en réduisant le poids de la fiscalité pour les contribuables et en stimulant l'investissement, l'innovation et l'emploi» selon les orientations suivantes : maintien de l'équilibre budgétaire, croissance des dépenses en fonction de la capacité de payer des contribuables, en priorisant l'éducation et la santé, soutien de la transition vers une économie à faible intensité en carbone, maintien à des niveaux élevés des investissements publics d'immobilisation; réduction du fardeau fiscal; poursuite de la réduction de la dette. Impact du plan de 469,4 M\$ en 2016-2017 (3,4 G\$ sur cinq ans) après avoir puisé 139,2 M\$ au Fonds vert en 2016-2017 (241,4 M\$ sur cinq ans) [N.d.l.r. usage à surveiller en tant que nouvelle possible «assiette au beurre»]. Quatre parties à ce plan : renforcer le financement de l'éducation [voir la section programmes du gouvernement] ; soutenir les particuliers et les familles [voir la section revenu des particuliers] ; favoriser le développement économique; améliorer la performance de l'État (dont une «nouvelle vision d'affaires faisant de Services Québec la porte d'entrée principale des services gouvernementaux pour les citoyens et les entreprises sur tout le territoire du Québec»). Le principal de l'impact financier du budget va toutefois au développement économique (345,6 M\$ en 2016-2017, 2,6 G\$ sur cinq ans) et se détaille comme suit : aspirations des travailleurs et aux besoins des employeurs (310,5 M\$ sur cinq ans), innovation et investissement dans le secteur manufacturier (847,95 M\$ sur cinq ans), appuyer aux PME québécoises (282,2 M\$ sur cinq ans), stratégie numérique (161,9 M\$ sur cinq ans), démarrage et croissance d'entreprises innovantes (fonds fiscalisés, pôles d'économie sociale, stratégie Innovation, Partenariat, Entrepreneuriat de l'Université de Sherbrooke) (44,9 M\$ sur cinq ans), innovation dans les secteurs clés de l'économie (608,6 M\$ sur cinq ans) soit l'aérospatiale (70,0 M\$), les sciences de la vie (33,8 M\$), le secteur forestier (229,5 M\$), le Plan Nord et le secteur minier (19,9 M\$), les attraits touristiques (incluant l'action internationale du Québec et le soutien à la diplomatie québécoise) (66,5 M\$), l'environnement et la transition vers une économie à faible intensité en carbone (100,5 M\$), l'industrie agroalimentaire (45,0 M\$), la Stratégie maritime (9,6 M\$), la culture (33,8 M\$), plus une réforme des lois et règlement régissant le secteur financier. Fonds spéciaux : gèrent plus de 10 % des dépenses du gouvernement (chacun leurs règles de gouvernance) (12,1 G\$ en 2016-2017) ; resserrement de la gestion du Fonds vert (revenus de 864,4 M\$ en 2016-2017, dépenses de 867,1 M\$, excédent cumulé, 1,1 G\$). Investissements : 12,8 G\$ devant «soutenir plus de 25 000 emplois» et «entraîner des investissements de près de 35 G\$».</p>
7. La dette	<p>Service de la dette : 10,1 G\$ en 2015-2016 (soit 30 M\$ par jour), 10,4 G\$ en 2016-2017 et 10,5 G\$ en 2017-2018. Dette : 213 G\$ en 2016, 55 % du PIB, diminution du ratio Dette/PIB prévue au 31 mars 2016 [N.d.l.r. C'était annoncé pour 2015-2016]. Maintien des objectifs de réduction de la dette pour 2025-2026, soit 45 % du PIB. Fonds des générations (dixième année d'existence) : 1,3 G\$ en 2014-2015, 1,4 G\$ en 2015-2016, 2,0 G\$ en 2016-2017, 2,5 G\$ en 2017-2018. Maintien de l'engagement d'utiliser une partie de la marge de manœuvre recouvrée pour diminuer la dette [N.d.l.r. Les versements des dernières années représentent plus de la moitié des déficits encourus depuis la crise de 2008]. Emprunts : 15,5 G\$ en 2015-2016, (21,9 % sur les marchés étrangers), 14,0 G\$ en 2016-2017, 16,0 G\$ en 2017-2018 et 17,8 en 2018-2019. Cotes de crédit : Moody's, Aa2, Standard & Poor's (S&P), A+, DBRS, A (high), Fitch, AA-, Japan Credit Rating Agency (JCR), AA+.</p>
8. L'équilibre du budget	<p>Deuxième budget équilibré de suite «en raison de la bonne tenue de nos revenus et du contrôle des dépenses», «grâce à un effort collectif» chiffré au départ à 7,6 G\$. «Nous atteignons maintenant des eaux plus tranquilles.» «La maison est maintenant en ordre.» Solde budgétaire (au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, i.e. après versement au Fonds des générations) : 2014-2015, -2,35 G\$, 2015-2016, 0 \$ «la seule juridiction au Canada, avec la Colombie-Britannique», 2016-2017, 0 \$ et de 0\$ ensuite jusqu'en 2020-2021. Revenus consolidés : 99,4 G\$ en 2015-2016, 102,6 G\$ en 2016-2017, 105,3 G\$ en 2017-2018 (croissance de 3,6 %, 3,2 % et 2,7 %). Dépenses consolidées : 97,7 G\$ en 2015-2016, 100,1 G\$ en 2016-2017 et 102,4 G\$ en 2017-2018 (croissance de 2 %, 2,5 % et 2,3 %). Provision pour éventualités : 300 M\$ en 2015-2016, 400 M\$ en 2016-2017 et 400 M\$ en 2017-2018.</p>
Méthodes budgétaires	<p>À venir : nouvelles façons de présenter l'information budgétaire, resserrement des règles d'adoption des budgets, rapport sur l'état des finances publiques en 2018, avant les prochaines élections. [N.d.l.r. Le titre d'ensemble «Plan économique» s'étend cette année à toute la documentation budgétaire. Pourquoi ? À suivre.]</p>



Pour finir, les boussoles !

Voici maintenant ce que les boussoles développées par le Carrefour de savoirs permettent d'apercevoir.

1. Renforce-t-on la concentration de la richesse vers des «ils», la concitoyenneté («nous») ou l'exclusion («zéros en bas») ? Ce troisième budget Leitaô vient confirmer la tendance des deux premiers à une approche d'affaires de l'État. On est dans l'économie au centre, les contribuables comme clients, la main d'œuvre au service des entreprises, et les missions de l'État autour. Comme dans : «L'économie se transforme rapidement, et il faut accompagner l'ensemble des Québécois et les entreprises dans les changements en cours». Le ministre des Finances aura eu beau dire en conférence de presse qu'«il n'y a pas eu d'austérité» et que l'État réinvestissait en éducation, les réalités terrain des participant·e·s à l'écoute collective laissaient voir des «nous» éprouvés. Les coupures ont fait mal. Et il y en aura d'autres.



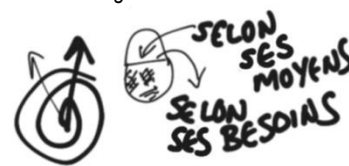
2. Est-ce que ce budget agit sur l'escalier roulant du haut qui monte et l'escalier roulant du bas qui descend ? Réduit-il les inégalités ? Comment ? Malgré certaines mesures, dont une légère bonification de la Prime au travail et du bouclier fiscal pour les travailleur·e·s à la limite supérieure des mesures de protection sociale, les participant·e·s ont plutôt constaté les impacts négatifs des derniers budgets par lesquels l'escalier roulant du bas s'est allongé en précarisant une frange de population juste au-dessus. Le budget de cette année vient confirmer ça, tout en taisant les aspects les plus odieux aux deux extrémités des escaliers roulants. La réapparition de l'aide sociale «coupable» dans le projet de loi 70 est invisible dans la documentation budgétaire où on mentionne plutôt (avant le projet de règlement qui devrait les amener si le projet de loi est adopté !) les primes à venir pour les personnes qui participeront aux mesures d'insertion qui leur seront proposées : cette partie de l'escalateur du bas devient plus «glissante». La plupart des mesures du budget profiteront plutôt à des contribuables mieux nantis et en mesure de profiter de certaines nouvelles déductions. À l'autre bout du système d'escalateurs, les médecins, déjà largement parmi les mieux rémunérés de la société, et principaux héritiers des argents neufs du budget de l'an dernier, profiteront en douce des hausses de rémunération gagnées par la fonction publique. Mais cela il faut le savoir, car on ne le dit pas le jour du budget.



3. Qu'y a-t-il dans ce budget pour lutter contre la pauvreté ? Le mot pauvreté est réapparu dans la documentation budgétaire, et le mot inégalités a repris de la fréquence, ceci surtout en lien avec les premiers préparatifs et signes annonciateurs de travaux à venir sur le revenu minimum garanti. On doit comprendre que la dimension de l'incitation au travail sera prédominante dans ces travaux. Il faudra garder en mémoire les deux paragraphes suivants ([Le plan économique](#), p. B-55) : «Les changements économiques, sociaux et démographiques influencent le marché du travail. En réponse à ces changements et en ayant toujours comme objectif de favoriser l'accès au marché de l'emploi au plus grand nombre de citoyens, le gouvernement du Québec souhaite entreprendre l'évaluation des mécanismes liés aux principes d'un revenu minimum garanti dont la société québécoise pourrait s'inspirer pour le 21^e siècle. Afin de définir ce nouveau modèle, le gouvernement du Québec examinera les façons d'en arriver à une simplification, une plus grande transparence et un allègement administratif dans les différents transferts destinés aux personnes et aux familles au Québec. C'est dans cette optique que le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministre des Finances annonceront la création d'un comité d'experts pour réaliser cette première évaluation. Cette démarche vise à explorer de nouvelles approches visant à lutter encore plus efficacement contre la pauvreté, favoriser l'inclusion sociale et tendre vers l'instauration d'un revenu minimum garanti.» Il faudra trouver comment s'approprier le fascicule budgétaire intitulé [Le régime québécois de soutien du revenu](#), lequel dessine le terrain sur lequel le gouvernement a commencé à placer le débat. Quant aux consultations et travaux en cours en vue de la troisième mouture du plan d'action requis par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, cela reste à venir.



4. Améliore-t-on dans ce budget la prise solidaire sur le «panier» et sur la richesse partagée (contribuer selon ses moyens et recevoir selon ses besoins) ? Non. Par ailleurs, c'est désormais l'ensemble de la documentation et de l'action budgétaire du gouvernement qui est présentée sous l'angle d'un «Plan économique», un terme davantage relié à une approche de l'État comme une entreprise plutôt que comme un instrument des solidarités. Comme si, dans la balance des choix, il n'y avait pas de dimensions autres qu'économiques aux missions de l'État.



5. Quelle part fait-on à la réalité autochtone ? Quelques millions pour répondre à quelques besoins à Kitcisakik et en milieu urbain, dont l'accessibilité au système de justice.



6. À quoi ressemble l'équilibre budgétaire économique + social + environnemental ? Les expressions vertes (Fonds vert, Route verte, économie plus verte, crédit d'impôt remboursable RénoVert), carbone (sobre en carbone, marché du carbone, économie à faible intensité en carbone, consortium Valorisation Carbone), propre (économie plus propre, société plus propre, électricité propre, technologies propres), trouvent leur place dans les mesures. Une transition des intérêts économiques est en cours de ce côté et on est dans l'après COP 21. Il faudra surveiller attentivement les usages qu'on fera du Fonds vert créé en 2006 et qui commence à servir de façon plus visible comme source de financement de divers projets. La dimension sociale reste le parent pauvre et non articulé de cette trilogie qui suppose aussi une prise sur la gouvernance.



7. Améliore-t-on dans ce budget la prise collective sur la région, ses ressources et son développement ? On ne voit pas ce qui, dans ce budget, redonne véritablement du pouvoir aux régions. La tendance est à la centralisation.

